

Camp de Châlons

Autor(en): **Napoléon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **3 (1858)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-328571>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- 3° Augmenter nos équipages et notre matériel de ponts ;
- 4° Reconstituer notre cavalerie ;
- 5° Améliorer et assurer notre poudre ;
- 6° Etudier nos règlements d'exercice actuels ;
- 7° Améliorer considérablement notre état-major fédéral.

Il y a là assez de sujets graves d'études et d'améliorations, sans se lancer dans les caprices et dans les fantaisies¹. X.

CAMP DE CHALONS.

Pour compléter les renseignements que nous avons donnés sur le camp de Châlons, dans nos N^{os} 18, 19, 20 et 21 de l'année dernière, nous publierons encore les programmes officiels des 1^{re}, 2^e, 6^e, 7^e et 8^e manœuvres, qui nous paraissent fournir, de la manière la plus nette et la plus simple, tous les éléments d'une excellente étude des ordres de bataille et en général de la tactique des trois armes. Les 6^e et 7^e manœuvres ont été commandées par le major-général ; les autres par l'empereur en personne.

Nous avons déjà donné l'ordre d'entrée au camp et l'ordre général dans notre N^o 18, les programmes des 3^e, 4^e et 5^e manœuvres dans notre N^o 19, l'ordre de licenciement du camp dans notre N^o 21².

PREMIÈRE MANŒUVRE (7 septembre).

Les troupes se rassembleront à onze heures sur le front de bandière. D'après l'ordre général du 3 septembre, chaque bataillon se formera en colonne à demi-distance, et, dans cet ordre, l'infanterie prendra son alignement sur la dernière brigade de gauche, exécutant ainsi un changement de front l'aile droite en avant. La di-

¹ Nous sommes tout à fait de l'avis de notre honorable correspondant ; nous ajouterions seulement comme 8^e article : *Penser aux points militaires à fortifier. (Réd.)*

² Pour l'intelligence des manœuvres, nous donnons, avec ce numéro, un plan du camp de Châlons reproduit, ainsi que les programmes, du *Spectateur militaire*, article de M. le commandant Martin. Nous avons donné dans notre n^o 18 l'effectif des troupes par armes. Pour les manœuvres, les troupes étaient divisées comme suit :

1^{re} division d'infanterie (grenadiers), général Mellinet.

1^{re} brigade, général Clerc.

2^e brigade, général Wimpffen.

2^e division d'infanterie (voltigeurs), général Camou.

1^{re} brigade, général Manèque.

2^e brigade, général Decaen.

Artillerie, général Lebœuf (12 batteries, 6 à pied, 6 à cheval).

Division de cavalerie, général Morris.

1^{re} brigade, colonel de Lamartinière.

2^e brigade, général Dupuch de Feletz.

3^e brigade, général Cassaignolles.

La brigade a deux régiments. Le régiment d'infanterie a trois bataillons de 6 compagnies chacun (528 hommes), sauf le régiment de zouaves qui n'en avait que 2 à 600 hommes. Le régiment de cavalerie a 4 escadrons, soit 750 hommes et 600 chevaux. En outre 1 bataillon de chasseurs à pied (700 hommes), deux compagnies du génie, un escadron de train d'équipages (550 hommes, 400 chevaux), sapeurs-pompiers, gendarmerie.

vision de cavalerie viendra se placer derrière la droite de l'infanterie ; l'artillerie se placera à gauche de la cavalerie et à la même hauteur.

Ordre de marche.

Le corps d'armée devant se mettre en marche, chaque régiment se formera en une seule colonne, et l'infanterie serrera les intervalles jusqu'à une étendue égale au front de cinq divisions, sur le régiment indiqué comme régiment de direction.

Lorsque l'on sera censé être près de l'ennemi, une avant-garde sera formée et précèdera le corps d'armée à 3000 mètres.

Ordre de combat et engagement.

On supposera l'ennemi arrivant de Suippe et se dirigeant vers le Grand-Mourmelon pour attaquer la gauche du camp.

Le corps d'armée, appuyant sa gauche à un mamelon censé présenter un obstacle sérieux, oppose à l'ennemi le front d'une division et tend à déborder sa ligne en prolongeant par sa droite la ligne de bataille. La première division sera chargée de ce mouvement à droite, en se couvrant de nombreux tirailleurs.

Pendant ce temps, l'ennemi est censé avoir porté la plus grande partie de ses forces sur notre gauche. Celle-ci est obligée de céder le terrain ; elle le fait en bon ordre, par échelons. Les deux batteries à pied placées à la réserve entrent en ligne, ainsi que le 4^e voltigeurs, et rétablissent le combat.

La première division, arrivée dans sa position, se déploiera et ouvrira le feu.

L'ennemi, surpris, est obligé de refuser sa gauche pour ne pas être débordé : alors l'artillerie légère s'avance sur la droite, laissant, entre chaque deux batteries, un intervalle égal au front d'un régiment de cavalerie ; lorsqu'elle aura tiré quelques coups à mitraille, les trois brigades de cavalerie chargeront successivement l'ennemi par brigade.

L'ennemi se retire ; mais, pour vaincre sa dernière résistance, toute la ligne s'avance à la bayonnette ; à cet effet, les bataillons se remettront en marche en colonne, à demi-distance.

Ces détails sont nécessaires, afin que chacun se pénètre bien du plan convenu ; mais il reste bien entendu qu'aucun mouvement ne s'exécutera sans que l'ordre direct ne soit parvenu aux différents chefs.

Camp de Châlons, 7 septembre 1857.

NAPOLÉON.

DEUXIÈME MANOEUVRE (9 septembre).

Ordre de marche.

Chaque brigade d'infanterie formera une seule colonne par division à demi-distance ; les brigades conserveront entre elles l'intervalle de cinq divisions. (A l'avenir, les bataillons ployés en colonnes par division à demi-distance prendront la dénomination de *masses*.)

L'artillerie marchera entre les deux divisions d'infanterie, chaque régiment formant une colonne par batterie.

La cavalerie formera deux colonnes. Celle de droite sera composée de la brigade

de cavalerie légère et de la brigade de grosse cavalerie ; celle de gauche sera composée de la brigade de cavalerie de ligne.

La direction se prendra sur la première brigade de la première division d'infanterie qui suivra la droite de la voie romaine.

Quand l'ordre en sera donné, la ligne de bataille étant jalonnée en avant de la tête des colonnes, le corps d'armée prendra l'ordre suivant de la droite à la gauche :

Ordre de bataille.

- La brigade de cavalerie légère en une seule colonne serrée ;
- Deux batteries d'artillerie à pied, en bataille ;
- Le 1^{er} bataillon de zouaves ;
- Le 1^{er} régiment de grenadiers en une seule colonne ;
- Le 2^e régiment de grenadiers déployé par bataillons en masse ;
- Le 3^e régiment de grenadiers en une seule colonne ;
- Le 2^e bataillon de zouaves ;
- Deux batteries d'artillerie à pied en bataille ;
- Le demi-bataillon de droite des chasseurs à pied ;
- Les 2^e et 3^e régiments de voltigeurs déployés par bataillons en masse ;
- Le 1^{er} régiment de voltigeurs en colonnes en arrière du 1^{er} bataillon du 2^e, et le 4^e voltigeurs en colonnes en arrière du 3^e bataillon du 3^e ;
- Le demi-bataillon de gauche des chasseurs ;
- Deux batteries d'artillerie à pied en bataille ;
- La brigade de cavalerie de ligne en une seule colonne serrée ;
- La brigade de grosse cavalerie en deux colonnes serrées par escadrons, à 400 mètres en arrière du centre de la ligne de bataille ;
- Le régiment d'artillerie à cheval, en colonnes, à la droite de la grosse cavalerie et sur la même ligne.

Engagement.

Maintenant, nous supposons que l'ennemi s'avance vers le camp par la voie romaine, en appuyant son aile gauche à la Vesle.

Le corps d'armée marche à lui dans l'ordre indiqué ci-dessus. Les régiments d'infanterie qui sont en bataille par bataillons en masse se portent en avant et déploient les masses.

Les bataillons qui sont en colonnes forment une deuxième ligne en restant massés et prenant intervalle de déploiement.

Deux batteries à cheval viennent appuyer la brigade de cavalerie qui est à la gauche de la ligne.

La deuxième division prend l'ordre en échelon par bataillon à 60 pas, en avant par la gauche, l'artillerie et la cavalerie de cette aile marchant à hauteur de l'échelon de gauche.

La première division prendra le même ordre par la droite.

La deuxième ligne se conformera au mouvement de la première.

La brigade de grosse cavalerie, précédée de quatre batteries à cheval, passera par le centre, chargera droit devant elle et rentrera par le même intervalle.

L'artillerie protégera sa retraite.

Ces mouvements combinés étant censés avoir fait plier l'armée ennemie, les échelons du centre se porteront en avant, les autres échelons se mettront en marche quand ceux du centre arriveront à leur hauteur. La première ligne étant reformée, la deuxième ligne exécutera un passage de ligne en avant et chargera l'ennemi à la baïonnette, les bataillons restant massés.

Cette charge ayant décidé la retraite de l'ennemi, toute la cavalerie se portera en avant pour le poursuivre.

Camp de Châlons, 9 septembre 1857.

NAPOLÉON.

SIXIÈME MANOEUVRE (25 septembre).

Les troupes sortiront du camp en colonnes par brigade dans l'ordre habituel. La direction sera prise sur la première brigade de la division Mellinet, qui marchera à 200 mètres sur la gauche de la voie romaine.

Le corps d'armée sera précédé de la brigade de cavalerie légère. Arrivées sur le terrain au point qui sera indiqué, les colonnes s'arrêteront et y attendront l'ordre de se former en bataille.

Les deux lignes d'infanterie étant établies à 500 mètres l'une de l'autre, le corps d'armée se portera en avant. La brigade d'avant-garde couvrira la marche, en déployant en tirailleurs un ou deux escadrons de chasseurs.

Cette brigade, lorsqu'elle en recevra l'ordre, se retirera au trot, un régiment par la droite, un régiment par la gauche. Ces régiments iront se former en colonne chacun derrière la brigade de cavalerie placée sur les ailes de la deuxième ligne.

La division Camou commencera le feu de deux rangs dès qu'elle sera démasquée et le continuera jusqu'à ce que la division Mellinet, qui se sera mise en marche à l'ordre qu'elle en aura reçu, soit sur le point d'exécuter le passage de la ligne.

Les deux bataillons de zouaves, après avoir traversé la première ligne par la droite et la gauche des voltigeurs, se déploieront ensuite en tirailleurs pour couvrir la marche de la division Mellinet : ils commenceront immédiatement le feu en avançant. Les deux batteries qui étaient placées de chaque côté de la première ligne à droite et à gauche des voltigeurs suivront le mouvement de la division Mellinet.

Lorsque la division Mellinet aura traversé la première ligne, la division Camou se formera en colonne sur la première division de chaque régiment.

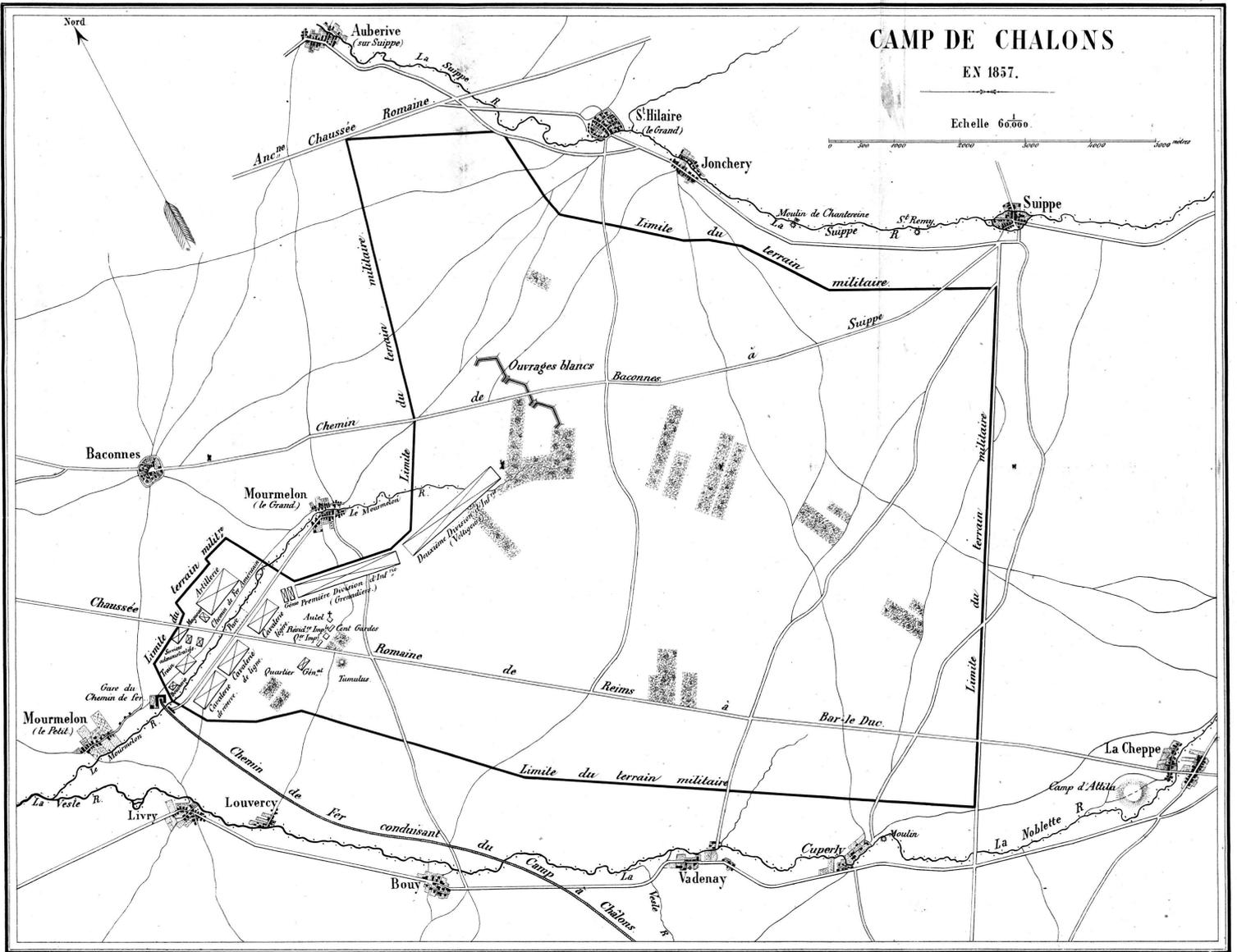
La division Mellinet marchera 500 mètres ; les 1^{er} et 3^e grenadiers s'arrêteront, ainsi que les batteries d'artillerie. Ces dernières ouvriront immédiatement le feu. Les 1^{er} et 3^e grenadiers formeront chacun un carré oblique et commenceront le feu ; le 2^e régiment continuera à marcher, s'arrêtera à 300 mètres et formera également un carré oblique.

(A suivre.)

CAMP DE CHALONS

EN 1857.

Echelle 60000.



Lith. Schwablen fils, Elzev. 39, Lausanne.